

Autorisation de paiement avec droit de révocation

Prélèvement CH-DD (Swiss COR1 Direct Debit) sur le compte postal de Postfinance SA ou recouvrement direct LSV+ sur le compte bancaire.

Preneur d'assurance

N° de client:

Prénom

Nom

Adresse

NPA, Lieu

Propriétaire du compte

(à remplir seulement si différent du preneur d'assurance)

N° de client:

Prénom

Nom

Adresse

NPA, Lieu

Coordonnées bancaires*

Débit sur le compte postal avec Prélèvement CH-DD (Swiss COR1 Direct Debit)

Par la présente, le client autorise, jusqu'à révocation, Postfinance SA à débiter de son compte les montants dus et facturés par l'émetteur de la facture susmentionné.

IBAN (compte postal)

Si la solvabilité de mon compte est insuffisante, Postfinance peut vérifier l'état du compte plusieurs fois, mais n'est pas tenue d'effectuer l'opération de débit. Chaque débit sur le compte génère un avis pour le client de Postfinance (p. ex. avec le relevé du compte). Le montant débité est remboursé au client s'il fait une opposition formelle auprès de Postfinance dans les 30 jours suivant la date de l'avis. Veuillez envoyer le formulaire d'autorisation de débit dûment complété à l'adresse suivante: Sanitas, Débiteurs Trafic des paiements, Jäbergasse 3, Case postale, 8021 Zurich.

Débit sur le compte bancaire avec LSV+ (recouvrement direct)

De par ma signature, j'autorise ma banque à prélever sur mon compte les sommes présentées par le bénéficiaire ci-dessus, et ce jusqu'à révocation.

Identification LSV: SAN1W

Nom de la banque

NPA / lieu

N° IBAN (compte bancaire)

Si mon compte n'est pas suffisamment approvisionné, ma banque n'est pas tenue de le débiter. Je serai avisé(e) de chaque opération de débit effectuée sur mon compte. Le montant débité me sera remboursé si je fais une opposition formelle auprès de ma banque dans les 30 jours suivant la date de l'avis. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire domicilié en Suisse ou à l'étranger sur le contenu de l'autorisation de débit ainsi que sur son éventuelle future annulation à l'aide des moyens de communication qui lui semblent adéquats. Veuillez envoyer le formulaire d'autorisation de débit dûment complété directement à votre banque.

Nous attirons votre attention sur le fait que les primes sont débitées le 1^{er} jour ouvrable de chaque mois. Nous vous prions de continuer de régler vos factures comme à l'accoutumée jusqu'à ce que ce formulaire d'autorisation ait été saisi dans son intégralité.

Lieu et date

Signature 1**

Signature 2**

* Dorénavant, les éventuels montants en votre faveur seront également crédités sur ce compte.

** Signature de la personne ayant donné la procuration ou de la personne autorisée pour le compte postal/bancaire. En cas de signature collective, les deux signatures sont nécessaires.

Ne pas compléter - champ réservé à la banque

IBAN

N° CB

Date

Timbre et visa de la banque

Réglez les factures de Sanitas en toute simplicité

Le système de recouvrement direct (LSV+) des banques ou le CH-DD de Postfinance vous permettent de régler vos factures de manière automatique et sans retard. Ce système de paiement est pratique et sans aucun danger.

Vous pouvez contester par écrit tous les débits dans un délai de 30 jours. Cette manière de procéder vous simplifie la vie, et la nôtre. Vous contribuez en outre à limiter nos frais administratifs. Si vous avez choisi le LSV+ ou le CH-DD, vous recevrez l'autorisation de paiement avec la confirmation de la proposition. Une fois l'autorisation de paiement reçue, vous devez procéder de la sorte:

CH-DD

Une fois remplie, envoyez l'autorisation de paiement pour CH-DD (Postfinance) à Sanitas.

Recouvrement direct (LSV+)

Une fois remplie, envoyez l'autorisation de débit pour le LSV+ (banque) à votre banque, qui la confirmera et nous la retournera signée.

Vos avantages

- Les factures qui vous parviennent régulièrement avec un montant différent sont payées automatiquement.
- Lors de modifications contractuelles ayant une influence sur vos primes, le montant correct est immédiatement déduit de votre compte, ce qui n'est pas le cas pour les ordres de paiement ou les ordres permanents, que vous devez adapter vous-même.
- Pas de taxes administratives.
- Vous n'avez plus d'arriérés.
- La date d'échéance est toujours la même.
- Vous ne recevez plus de factures papier.
- Droit de révocation: vous pouvez contester le débit d'un montant sans problème. Votre banque devrait vous notifier chaque débit de votre compte. Le montant débité vous est remboursé si vous le contestez par écrit dans les 30 jours suivant la notification de votre banque ou de Postfinance.

Ce qu'il faut savoir

- Si votre compte ne présente pas un solde suffisant, le montant dû n'est pas débité et vous recevez un bulletin de versement.
- Les factures avec bulletin de versement que nous vous faisons parvenir doivent être payées par le biais de votre banque ou de la Poste.
- Les primes sont débitées le 1^{er} jour ouvrable du mois.

Sanitas
Siège principal
Trafic des paiements débiteurs
Jänergasse 3, case postale
8021 Zurich

The logo for Sanitas, featuring the word "sanitas" in a bold, lowercase, sans-serif font. The letters are a vibrant green color.